

# LE CARILLON

HEUGNES



## LE BILLET DU MAIRE

1997 vient de se terminer nous rapprochant encore un peu plus de l'an 2000 dont on nous parle tant.

En ce début de nouvelle année je vous adresse au nom du Conseil Municipal à vous, à votre famille, à ceux qui vous entourent, vœux de bonheur, de réussite et de santé.

Année 1998 que je souhaite bien sûr positive pour notre bonne Commune mais également prospère et surtout calme pour notre pays.

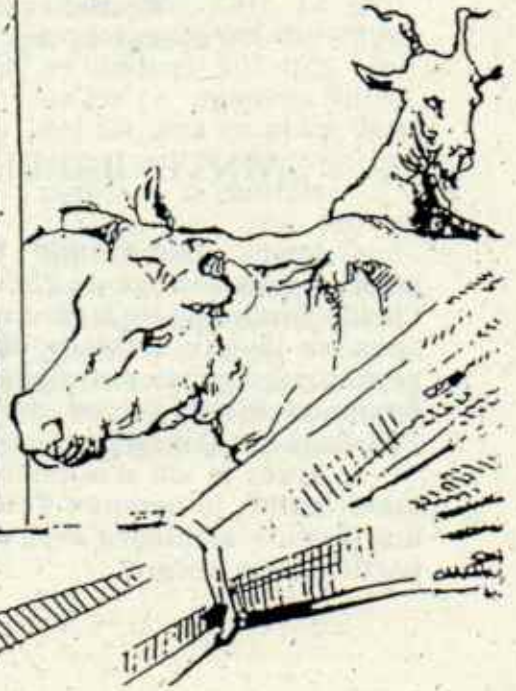
A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor.

## SOMMAIRE

	Page
- Calendrier des Fêtes.....	2
- Colis de Noël.....	2
- Arbre de Noël.....	2
- S.I.F.....	2
- Ste Barbe 97.....	2
- Amicale des Pêcheurs.....	2
- Société de Chasse....	3
- Internet.....	3
- Conseil Municipal Réunions.....	4
- Bibliobus.....	4
- Des nouvelles de l'Euro.....	5
- Les Élections - Conseil Général.....	6
Conseil Régional.....	7
Annexe.....	8
- État Civil.....	8
- Bons Numéros.....	8

A black and white illustration of a church spire with a cross on top, set against a background of trees and a sky.

Bulletin Municipal - n°10  
Janvier 1998



  
**CALENDRIER DES FÊTES 1998**

samedi 21 mars	Banquet du Comité des Fêtes
dimanche 19 avril	Foire à la brocante
jeudi 21 mai	Communion Solennelle
dimanche 31 mai	Randonnée pédestre UFOLEP du Comité des Fêtes
lundi 1er juin	Foire annuelle
dimanche 21 juin	Méchoui de l'AS. Heugnes
dimanche 19 juillet	Méchoui des Sapeurs Pompiers
samedi 25 juillet	Fête de la Ruche
vendredi 14 août	Course cycliste: Grand Prix Christian Fenioux - Bal - Karaoké
samedi 15 août	Cavalcade de jour et de nuit - Fête foraine - Feu d'artifice
dimanche 18 octobre	Manifestation au profit de l'école
samedi 31 octobre	Dîner dansant de l'AS. Heugnes
samedi 14 novembre	Concours de belote du Comité des Fêtes
vendredi 18 décembre	Arbre de Noël de l'école

Le Comité des Fêtes présente à tous ses meilleurs vœux pour 1998.

F.L.

**COLIS DE NOËL  
AUX ANCIENS  
DE LA COMMUNE**



Cette année ce sont 75 colis qui ont été distribués aux 40 femmes et 35 hommes dont 20 couples. De nouveaux habitants et les personnes nées en 1927 sont venues grossir le groupe des plus de 70 ans. B.G.

**ARBRE DE NOËL  
DE L'ÉCOLE**

Le 19 décembre le traditionnel arbre de Noël de l'école a réuni enfants et parents à la Maison des Associations. Chants, danses et saynètes ont précédé la venue très attendue du Père Noël. Merci aux institutrices pour cette petite soirée toujours aussi réussie. B.G.

**S.I.F.**

Réunion cuisine le 13 mars, 14h, Maison des Associations.  
"L'avocat et ses différentes facettes" - C. Reyboz - 02 54 39 04 45

  
**SAINTE BARBE 1997**

Après Jean-Claude Bonneau l'an passé, c'était au tour de Philippe Moulin et Claude Soudet d'être à l'honneur. 20 ans de bons et loyaux services étaient récompensés par diplômes et médailles remis par Raymond Rivol, ancien chef de Corps et Joël Bonjour, Conseiller Général.

Après le vin d'honneur offert par la municipalité, le banquet s'est déroulé dans une joyeuse ambiance avec sans doute une participation record. B.G.

**AMICALE DES PÊCHEURS**

Les pêcheurs réunis dernièrement à la Mairie ont dressé un bilan positif de l'année écoulée: Les pluies abondantes ont permis un empoissonnement dès la fin décembre et c'est près de 700 kg de carpes, gardons et tanches qui ont été déversés au "Marchais de la Butte" et à l'étang de la Biche.

L'Assemblée Générale qui se tiendra en mars fixera règlement, prix des cartes et date d'ouverture. B.G.



La saison de chasse se termine; on peut dire que l'année a été moyenne en lièvres et très légère en perdreaux et faisans. Par contre elle fut bonne en cailles sauvages et 120 perdreaux et 150 faisans ont comblé ce déficit. Les quatre bracelets chevreuil ont été réalisés avant Noël et on en voit encore plusieurs se promener dans les brandes.

Pour mémoire, le repas des chasseurs aura lieu le dernier samedi de février avec l'Amicale des Pêcheurs d'Heugnes. Alors chasseurs et pêcheurs y sont cordialement invités.

Inscription à l'Auberge d'Heugnes, 22 février dernier délai.

R.L.



INTERNET



C'est un mot nouveau qui semble magique. Dans les journaux, à la radio, à la télévision, dans l'entreprise où l'on travaille, chez soi, dans la bouche des plus jeunes, il n'est pas une journée sans qu'on en parle. C'est effectivement très attirant de savoir que c'est à partir de ces nouvelles techniques que nous pouvons communiquer partout dans le monde: échange d'informations sur tout, diffusion de messagerie, téléphone, photocopie, fax, bientôt nous allons même pouvoir entrer en relation visuelle avec notre interlocuteur. Jules Vernes l'avait imaginé, c'est maintenant à notre portée.

Pas tout à fait cependant puisqu'il faut posséder un ordinateur assez performant (= ou sup. à 200 MHz), une boîte qui s'appelle un modeur, une prise téléphonique et puis également un abonnement pour pouvoir se connecter à un réseau.

Ainsi le 15 décembre dernier, dans le cadre de l'opération "1000 communes sur Internet" à l'initiative de l'Association des Maires de l'Indre et de France Telecom, une réunion s'est déroulée dans la salle du Conseil Général de Châteauroux sous la présidence de Daniel Bernardet et de François Gerbaud. Une démonstration du matériel a été effectuée par le spécialiste de France Telecom. Des explications ont été données pour présenter certaines procédures d'accès aux programmes offerts. Si chacun a bien

compris le rôle déterminant que cet "outil" peut apporter dans les communes, beaucoup sont restés sur leur faim quant à la démonstration du matériel.

Il faut en effet un ordinateur hautement performant pour obtenir un temps de réponse satisfaisant, L'abonnement se faisant en temps réel de communication. Et surtout, il faut la présence à temps complet d'une personne qui, par ailleurs, devra avoir une formation adéquate.

Il serait tentant de proposer une structure à l'échelle cantonale -type communauté de communes-, mais il s'avère qu'Internet ne peut qu'être le fruit d'une

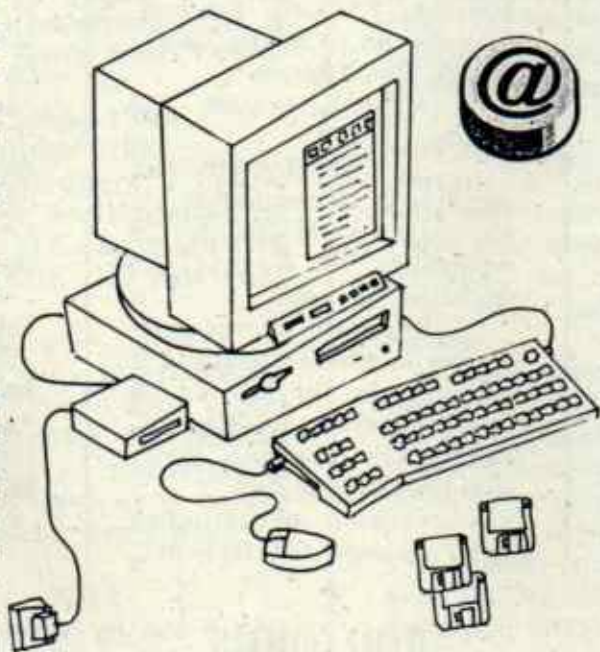
démarche "individuelle", adaptable, en ce qui concerne la structure d'une commune, au secrétariat de la Mairie, à une association ou à l'école.

C'est sur ce dernier point qu'il faudra s'orienter et faire porter notre effort. En effet, celui qui suit la progression de ces nouvelles techniques sait très bien qu'en ce moment Internet est déjà en place dans certaines écoles maternelles de la capitale.

Ainsi les très jeunes enfants sont déjà familiarisés non seulement à l'informatique, mais ils

possèdent une avance certaine dans la connaissance d'Internet et du mécanisme d'accès à cette technique fantastique qui deviendra bientôt la mémoire du monde.

F.V.



# LES DEUX DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX



## Réunion du 31.10.97

Conseillers présents:  
Mrs Garnier, Tixier, Vandembossche, Brouard, Reyboz, Blancheton, Charny, Lay, Martin, Rabier, Mme Denisot.

Absents et excusés:  
Aucun

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Garnier, Maire, le 31 octobre 1997, a pris les décisions suivantes:

Il vote à l'unanimité le budget supplémentaire qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 151 233 frs en section de fonctionnement et à 613 117 frs en section d'investissement.

Il approuve le Contrat d'Études du Schéma Directeur d'Assainissement établi par la DDE, accepte le devis de l'étude évaluée à 51 000 frs H.T. et charge le Maire d'adresser les dossiers de demandes de subventions aux organismes suivants: Agence de l'Eau (pour 50% du montant), Département de l'Indre (pour 15%), Région Centre (pour 15%); le complément (20%) sera prélevé sur les fonds libres de la commune. Le lancement de l'étude peut être envisagé début 98, après réception des décisions d'attribution des subventions.

Il autorise l'A.S.. Heugnes à réaliser à ses frais l'éclairage du Petit Stade.

Il décide de confier à l'entreprise R.M. Entrepôt

d'Écueillé la commande de 100 buses de diamètre 30, au prix de 50,65 frs l'unité livrée.

Il décide de participer à la collecte de denrées alimentaires organisée les 28 et 29 novembre, au profit de la Banque Alimentaire de l'Indre. Les dons pourront être déposés à la Mairie qui se chargera de les remettre à la B.A.

Il constate qu'il reste des lots de bois de chauffage à exploiter dans le forêt communale. Les demandes peuvent être déposées en Mairie. Le prix du stère est fixé à 30 frs pour le chêne et à 20 frs pour le bouleau. M.D.



## Réunion du 28.11.97

Conseillers présents:  
Mrs Garnier, Tixier Vandembossche, Brouard, Reyboz, Blancheron, Charny, Lay, Rabier, Mme Denisot.

Absent, excusé: Mr Martin

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Garnier, Maire, le 28 novembre 97 a pris les décisions suivantes:

Il décide de revaloriser les tarifs du cimetière à compter du 1er janvier 98 (concessions et services annexes). Les nouveaux tarifs sont fixés comme suit:

- Concessions perpétuelles (pour caveaux): 600 frs le m<sup>2</sup>

- Concessions temporaires (à 30ans): 300 frs le m<sup>2</sup>
- Creusage de fosse double: 300 frs+70 frs inhumation
- Creusage de fosse simple: 250 frs+70 frs inhumation
- Creusage de fosse enfant: 150 frs
- Exhumation avec cercueil: 250 frs
- Exhumation simple: 125 frs
- Inhumation dans le caveau provisoire ou dans le caveau de famille: 125 frs
- Entretien de tombe ou de caveau: 100 frs
- Utilisation du caveau provisoire: Le 1er mois:125 frs - Mois suivants:75 frs

Le conseil répond par la négative à la proposition de la SA HLM pour l'acquisition d'actions, considérant que la commune est déjà actionnaire.

Il prend connaissance de la décision de la COVED de ne plus assurer le balayage des rues en 98. Considérant que la décision a été notifiée hors délai par le prestataire, le Conseil lui demande de faire assurer la continuité de ce service par ses propres moyens en 98.

Il rejète deux demandes de subvention émanant du Secours Catholique et du Centre de Sauvegarde de Nature Centre.

Il décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 frs au Comité Interprofessionnel de la Pyramide de Valençay pour la manifestation de promotion de l'appellation qui aura lieu en 98.

B.G.



## BIBLIOBUS

### Prochains passages à Heugnes

jeudi 12 mars	de 10h30 à 12h
jeudi 30 avril	"
jeudi 18 juin	"



Vous y trouverez des romans, documents, livres d'art, encyclopédies, B.D., livres en gros caractères pour mal-voyants, des revues, et aussi des cassettes, des compact disques, des vidéo cassettes.

Tous renseignements: BDI - 02 54 27 29 24.

Nous avons décidé de vous donner des nouvelles de l'euro régulièrement. En voici donc à nouveau dans ce numéro du Carillon avec, en complément, pour chacun d'entre vous, un exemplaire du fascicule édité par le Ministère des Finances: L'EURO ET MOI.

C'est un petit document simple et clair qui dit l'essentiel de ce qu'il faut connaître pour comprendre le fonctionnement de l'euro et le déroulement du calendrier de sa mise en circulation.

Les grandes lignes de ce calendrier sont d'ailleurs les suivantes:

### CALENDRIER DE L'EURO

**Mai 1998**

Installation de la Banque Centrale Européenne à Frankfurt.

Sélection des pays qui participeront à l'euro - en fonction des "critères de convergence" (voir p.13 de "l'Euro et moi").

**31 décembre 98**

Fixation des taux de conversion définitifs de l'euro pour chaque pays retenu.

**1er janvier 99**

Passage à l'euro de la Bourse et des marchés financiers. Les entreprises qui le souhaitent pourront tenir leur comptabilité en euros.

**Entre le 1er janvier 1999**

**et le 1er janvier 2002.**

Familiarisation des particuliers à l'euro: double information sur les bulletins de salaires, sur les factures EDF ou de la Poste, double affichage progressif des prix chez les commerçants.

C'est la période où régnera le principe "ni obligation - ni interdiction" qui permettra d'utiliser l'euro sans y être contraint. On pourra disposer de comptes bancaires et de chèques en euros (si sa banque propose un tel service) et même réaliser des opérations en euro avec sa carte bancaire.

**1er janvier 2002**

Mise en circulation des pièces et des billets en euro dans tous les pays participants. Tous les prix quels qu'ils soient seront annoncés en euro. Les "francs" ne seront acceptés en règlement que jusqu'au 1er juillet 2002. Ensuite il faudra les échanger à la Banque de France.

Pour tout savoir sur l'euro,  
un n° vert: 0 800 01 2002.

### PETITE HISTOIRE DE L'EURO

- l'€ -

**Pourquoi la monnaie unique s'appelle-t-elle "euro"?**

Au départ ce devait être l'écu, comme indiqué dans le traité de Maastricht. Mais les Allemands ont trouvé que l'écu avait perdu beaucoup de sa valeur par rapport au Mark depuis la création du Système Monétaire Européen en 1979, et de ce fait n'avait pas une bonne image. Par dessus le marché phonétiquement écu ressemble à "eine Kuh" en allemand qui veut dire une vache... ce qui n'arrangeait pas son cas! Les Quinze ont donc adopté à l'unanimité le nom d'"euro" en décembre 1995 en remplacement de l'écu.

**Pourquoi l'€ pour l'euro?**

Ce symbole a été retenu par la Commission Européenne. C'est la lettre grecque, l'épsilon, qui rappelle le berceau commun de la culture européenne, et c'est la première lettre d'Europe. Les deux traits parallèles symbolisent la stabilité de l'euro.

**Les billets en euro.**

Il y aura 7 coupures (voir p.3 de "l'Euro et Moi"). Elles seront de tailles croissantes proportionnellement à leur valeur. Au recto de chacun des billets, une stylisation de l'évolution de l'architecture en Europe, mettant l'accent sur les fenêtres, les portails, les ponts, symbole du lien "qui unit non seulement les peuples européens entre eux, mais aussi, l'Europe au reste du monde". Au verso, le drapeau européen, avec, peut être, un signe distinctif par nation.

**Le passage à l'euro entraînera-t'il une baisse des retraites ou des prestations sociales?**

Aujourd'hui on estime que 1 euro = 6frs50. Aussi le passage à l'euro peut provoquer chez certains un sentiment d'appauvrissement puisqu'une somme en euro sera moins importante qu'en francs. Par exemple, 6500 frs correspondront à 1000 euros environs. Mais il faut rappeler que le pouvoir d'achat des sommes reçues restera identique puisque côté dépenses les montants des prix en euros diminueront dans des proportions identiques.

M.D. (Sources: L'Euro en poche -  
La Documentation Française)



Les dimanches 15 et 22 mars prochains on votera à Heugnes:

- Pour une personne: le **Conseiller Général** qui représentera le canton d'Écueillé au Conseil Général de l'Indre à Châteauroux (les 15 et 22).

- Pour une liste: qui permettra d'élire les **Conseillers Régionaux** de l'Indre qui siègeront au Conseil Régional à Orléans (le 15 uniquement).

C'est l'occasion de faire le tour des deux institutions.



## LE CONSEIL GÉNÉRAL



C'est une institution départementale. Le département (95 en France métropolitaine - 4 outre-mer) est une collectivité territoriale administrée par un organe collégial élu au suffrage universel, le **Conseil Général**. Le pouvoir exécutif revient au **Président du Conseil Général** élu par les membres de cette assemblée.

Dans le département de l'Indre (237 500 habitants) il y a 26 cantons dans lesquels sont élus les 26 **Conseillers du Conseil Général**.

Les **Conseillers** sont élus pour 6 ans renouvelés par moitié tous les trois ans. Ce qui fait que cette année on vote à Heugnes, canton d'Écueillé, comme dans les cantons suivants: Argenton<sup>(1)</sup>, Châteauroux Est<sup>(2)</sup> et Ouest<sup>(3)</sup>, Issoudun Nord<sup>(4)</sup>, Mézières en Brenne<sup>(5)</sup>, Tournon Saint Martin<sup>(6)</sup>, Éguzon<sup>(7)</sup>, Saint Christophe en Bazelle<sup>(8)</sup>, Sainte Sévère<sup>(9)</sup>, Aigurande<sup>(10)</sup>, Valençay<sup>(11)</sup>, Saint Gaultier<sup>(12)</sup>.

L'élection a lieu au suffrage universel. Le scrutin est uninominal puisqu'on élit 1 seul **Conseiller** par canton. Il y a deux tours de scrutin à une semaine d'intervalle.

Un candidat est élu au 1er tour s'il dispose de la majorité absolue des voix, c'est à dire plus de la moitié des suffrages exprimés et au minimum l'équivalent du quart des voix des électeurs inscrits.

Au 2ème tour, le dimanche suivant, la majorité relative (plus grand nombre de suffrages) suffit pour être élu. Mais pour pouvoir se représenter au 2ème tour, il faut avoir recueilli au moins 10% des suffrages exprimés au 1er tour.

Le **Président du Conseil Général** est élu pour 3 ans par les **Conseillers**.

Il est entouré, dans ses activités, du **Conseil Général** tout entier qui se réunit environ quatre fois par an, ainsi que d'une **Commission Permanente**.

La **Commission Permanente**, dans l'Indre, est composée de 10 **Vice-présidents** et de 8

membres élus au sein du **Conseil** à la représentation proportionnelle pour 3 ans. Cette **Commission** se réunit environ une fois par mois pour régler les affaires courantes déléguées par l'Assemblée.

Les **Commissions spécialisées** (8) instruisent les différents dossiers de la compétence du **Conseil Général**.

Les **Conseillers Généraux** et leur **Président** perçoivent une indemnité de fonction mensuelle et divers avantages. Dans un département de moins de 250 000 habitants, comme l'Indre, les montants maximaux bruts des indemnités mensuelles vont de 8.880 frs pour un **Conseiller** à 28.860 frs pour le **Président**. Le budget du **Conseil Général** de l'Indre est de 850 000 000 frs.

Les ressources proviennent des taxes directes locales (foncières, habitation, professionnelles), des recettes de la vignette auto dont le montant est fixé librement par chaque département, de dotations de l'État (DGF, DGE, DGD), d'un fonds de compensation de la TVA.

Les missions du **Conseil Général** s'exercent dans les domaines suivants:

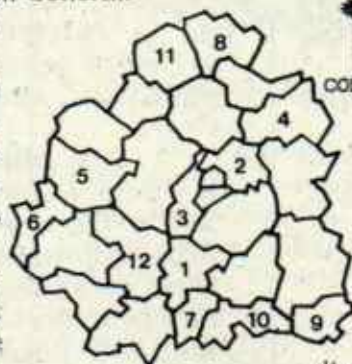
- L'aide sociale et la santé (aide sociale à l'enfance; protection sanitaire de la famille, de l'enfance; les personnes handicapées, âgées; lutte contre la tuberculose, le cancer; vaccinations; contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux). Également, mise en oeuvre des activités d'insertion des bénéficiaires du RMI.

- L'enseignement: construction, entretien, équipement des collèges.

- Les transports: transports routiers non urbains des voyageurs, transports scolaires hors périmètre urbains.

- Patrimoine: Musées départementaux, archives.

**Conseil Général de l'Indre** -  
Hôtel du Département  
Place de la Victoire et des Alliés  
BP 639 - 36020 Châteauroux  
Tél: 02 54 27 34 36



## LE CONSEIL RÉGIONAL

Comme son nom l'indique, c'est une institution régionale (il y a 21 régions en France métropolitaine et 4 outre-mer).

La région est une collectivité territoriale administrée par un organe collégial élu:

### le Conseil Régional.

Le pouvoir exécutif revient au Président du Conseil Régional.

L'Indre(1) fait partie de la Région Centre qui compte également les départements du Cher(2), de l'Eure et Loir(3), de l'Indre et Loire(4), du Loir et Cher(5), du Loiret(6). La capitale de la région est Orléans.

Chaque département est représenté au Conseil Régional par un nombre de Conseillers proportionnel au nombre d'habitants du département. Pour l'Indre c'est 8 (11 pour le Cher, 13 pour l'Eure et Loire, 17 pour l'Indre et Loir, 10 pour le Loir et Cher, 18 pour le Loiret). 77 Conseillers régionaux au total au Conseil Régional du Centre.

Les Conseillers Régionaux sont élus par département pour 6 ans.

Le mode d'élection des Conseillers Régionaux est particulier. Il s'agit d'un scrutin de listes départementales à la représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne (voir tableau). Il y a un tour de scrutin uniquement. On vote pour une liste sans panachage et sans exclusion possible.

Le Président du Conseil Régional est élu pour 6 ans par l'Assemblée du Conseil Régional.

Il est entouré, dans ses activités, de l'Assemblée toute entière qui se réunit en séances plénières quatre fois par an environ, et d'une Commission Permanente.

La Commission Permanente est composée de 22 membres élus par l'Assemblée. Elle se réunit une fois par mois pour prendre les décisions que lui délègue l'Assemblée du Conseil Régional.

Les Commissions de Travail examinent les rapports présentés par le Président et transmettent leur avis à la Commission Permanente ou à l'Assemblée (7 Commissions de 11 Conseillers).

Les Conseillers Régionaux et leur Président perçoivent une indemnité de fonction mensuelle et bénéficient de divers avantages. Pour une région de plus de 2 millions et de moins de 3 millions d'habitants (2,4 millions pour le Centre), Les montants maximaux bruts

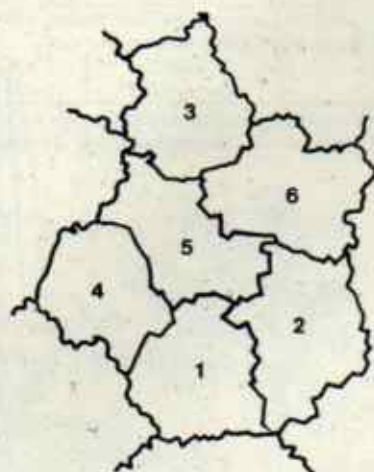
des indemnités mensuelles vont de 13 320 frs pour un Conseiller à 28 860 frs pour le Président.

Le budget de la Région Centre est de 3,3 milliards de francs.

Les ressources proviennent des taxes locales (foncières, habitation, professionnelles); d'impôts directs (permis de conduire, carte grise, taxes additionnelles à la taxe de publicité foncière et droits de mutation); de dotations de l'État (DGD, dotation régionale d'équipement scolaire); d'un fonds de compensation de la TVA, également fonds de correction des déséquilibres régionaux.

Les missions du Conseil Régional s'exercent dans les domaines suivants:

- Planification, aménagement rural et aménagement du territoire; participation au plan national, élaboration du plan régional; intervention dans le développement de l'emploi, la formation, la recherche; création des parcs naturels régionaux; aide à l'équipement rural; aménagements touristiques. La région peut accorder des aides directes aux entreprises souhaitant s'installer.
- Logement: définition des priorités après consultation du département; prêts complémentaires à ceux de l'État; encouragement, avec l'État, à la qualité de l'habitat, à l'innovation et aux économies d'énergie.
- Transports: établissement d'un schéma régional des transports, passages de conventions avec la SNCF.
- Éducation: programmation des investissements, localisation des lycées et équipements d'éducation spéciale; financement, construction, équipement; entretien des lycées, établissement d'éducation spéciale, lycées agricoles, écoles et certains collèges de formation.
- Formation professionnelle et apprentissage: mise en oeuvre et financement.
- Patrimoine: organise et finance les musées régionaux, conservation d'archives.



REGION CENTRE



Conseil Régional du Centre  
9, Rue Saint Pierre Lentin  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél: 02 38 70 30 30.

M.D. - Sources: Conseil Général de l'Indre, Conseil Régional du Centre, Ministère de l'Intérieur.



## POUR COMPRENDRE LA RÉPARTITION PROPORTIONNELLE - UN EXEMPLE

Inscrits.....	450 000	Suffrages exprimés.....	400 000
Votants.....	401 000	Sièges à pourvoir dans la circonscription.....	8
Blancs ou nuls.....	1 000		
<b>1ère attribution des sièges</b> Quotient électoral: 400 000 : 8 = 50 000		<b>Attribution des deux derniers sièges à la plus forte moyenne</b>	
	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Sièges obtenus</b>	<b>Voix restantes</b>
Liste A	220 000	220 000 : 50 000 = 4	20 000
Liste B	93 000	93 000 : 50 000 = 1	43 000
Liste C	66 000	66 000 : 50 000 = 1	16 000
Liste D	21 000	21 000 : 50 000 = 0	21 000
<b>6 sièges sont attribués, 2 sièges restent non pourvus</b>			
		<b>Attribution du 7ème siège</b>	<b>Moyenne (1)</b>
		Liste A	220 000 : 5 = 44 000
		Liste B	93 000 : 2 = 46 500
		Liste C	66 000 : 2 = 33 000
		Liste D	21 000 : 1 = 21 000
		<b>Sièges suppl.</b>	
			0
			1
			0
			0
		<b>Attribution du 8ème siège</b>	
		Liste A	220 000 : 5 = 44 000
		Liste B	93 000 : 3 = 31 000
		Liste C	66 000 : 2 = 33 000
		Liste D	21 000 : 1 = 21 000
			1
			0
			0
			0
<b>Total des sièges (1ère attribution + répartition des restes)</b>			
<b>Méthode de la plus forte moyenne</b>			
Liste A	4 + 1 = 5	Liste C	1 + 0 = 1
Liste B	1 + 1 = 2	Liste D	0 + 0 = 0

(1) Division des suffrages obtenus par chaque liste par le nombre de sièges déjà attribués plus un siège fictif à pourvoir.  
(Sources: Institutions et Vie Politique - Les Notices - Documentation Française)

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Jimmy DUSARD, né à Châteauroux, le 15 octobre 1997  
Marina CINCON, née à Châteauroux, le 30 octobre 1997  
Maxime MERLIN, né à Châteauroux, le 29 novembre 1997

### MARIAGE

Philippe CAILLET et Catherine TONCELLI, le 25 octobre 1997

### DÉCÈS

Marguerite DENIAULT, Veuve NAU, décédée à Châtillon-sur-Indre, le 12 novembre 1997  
Charlotte POULOT, Veuve FERREIRA DA SILVA, décédée à Châteauroux, le 28 décembre 1997

### DÉMOGRAPHIE 1997

Naissances: 4  
Mariages: 3  
Décès: 3 dont 2 Transcriptions.

## LES BONS NUMÉROS

**MAIRIE D'HEUGNES:** tél: 02 54 39 01 85;  
fax: 02 54 39 07 06  
**EDF:** dépannage - Châteauroux: 02 54 27 03 12;  
renseignements: 02 54 29 72 00  
**SAUR:** Écueillé: 02 54 40 27 19;  
Montrichard (24h/24): 02 54 49 88  
**MÉTÉO FRANCE CHÂTEAUROUX-DÉOLS:**  
répondeur général: 36 68 02 36  
répondeur agriculteurs: 36 68 07 36  
standard: 02 54 08 58 58  
**POMPIERS:** 18, Chef de Corps des Pompiers  
d'Heugnes, Philippe Moulin: 02 54 39 01 23  
**GENDARMERIE ÉCUEILLÉ:** 02 54 40 21 17  
**SAMU:** 15 ou 02 54 22 88 88  
**CENTRE ANTI-POISONS:** 02 41 48 21 21 (Angers)  
ou 04 78 54 14 14 (Lyon)  
**CABINETS MÉDICAUX CANTON D'ÉCUEILLÉ:**

Pellevoisin: Dr Vo Van Truong - 14, rue des Aubuées,  
02 54 39 01 41  
Écueillé: Dr Sonia Attal, Dr Jean Attal - 15, rue de la  
Gare. 02 54 40 20 04; Dr Bernard Bérard - 33, rue des  
Moulins. 02 54 40 23 37; Dr Patrick Tournardre -  
25, rue du 11 Novembre. 02 54 40 23 08  
**PHARMACIES DU CANTON:**  
Pellevoisin: Pharmacie Lainez - 34, rue Jean  
Giraudoux. 02 54 39 02 70  
Écueillé: Pharmacie Thomas - 7, place du 8ème  
Cuirassiers. 02 54 40 23 34  
**AMBULANCES PELLEVOISIN:** Ambulance Mirand -  
3, rue Jean Giraudoux. 02 54 39 00 80  
Radiocom 2000: 02 54 02 90 54  
**POSTE PELLEVOISIN:** 02 54 39 00 91  
**PRESBYTÈRE PELLEVOISIN:**  
27, rue Jean Giraudoux. 02 43 39 02 96

LE CARILLON - Bulletin Municipal réalisé par la Commission de l'Information  
Conception et Coordination Martine Denisot  
- Mairie - 36 180 HEUGNES - tél: 02 54 39 01 85 - fax: 02 54 39 07 06  
Imprimé sur papier recyclé